VENTES AUX ENCHERES.

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WALTER J. HUSSEY.--No.110,518 COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION B.

Cette habitation de valeur à deux étages, No. 234 Sud Claiborne, bornée par l'Avenue Tulane et les rues Robertson et Gasquet,

LE MERCREDI, 20 JANVIER 1915, À MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne, près de la rue Union,

Moi, PETER GALLAGHER, un encanteur licencié de la Paroisse d'Orléans, vendre en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge Fred D. King, signé le 9 décembre 1914, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée: Un lot de terrain dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 403, borné par les rues Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane, anciennement rue Commune, le dit lot désigné par le No. 12 sur un plan déposé au bureau de D. J. McKay, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds de face sur la rue Claiborne, par 25 pieds, 3 pouces et 2 lignes en largeur, sur l'arrière 169 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 11; 172 pieds, 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No. 13, le dit lot étant entre les lots Nos. 11 et 13.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer en dessus du prix d'achats les impôts de la ville, de l'Etat pour 1914, l'impôt de revenu des Etats-Unis et tous les certificats nécessaires pour passer l'acte de vente devant G. W. Flynn, notaire public, à la dépense de l'acheteur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
GEORGE W. FLYNN, Avocat.
déc—15,20,27 jan—3,10,17,20

VENTES AUX ENCHERES.

Par PETER GALLAGHER

Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart
11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU
WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL
No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.
Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi
A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Customhouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 26 juillet 1898, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orléans, dans le livre 169, folio 650.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour le défendeur.
jan—10,17,24,31 fév—7,11

VENTES AUX ENCHERES.

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme James J. Grady — No. 110,521, Cour Civile de District, Division E.

Double cottage, 2812-14 rue Melpomène, entre Clara et Willow; de même que le double cottage 2715-17 rue Félicité, entre Clara et Willow.

Les dites propriétés traversent le block et seront vendues ensemble aux enchères publiques

MERCREDI, le 3 février, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date mentionnée en vertu d'un ordre signé le 28 décembre 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire initulée et numérotée, les propriétés suivantes, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations y appartenant et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages, qui en dépendent ou seront acquis, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Willow (anciennement Martin) et Clara et route Félicité, le dit lot est désigné par le No. 4 sur un plan tiré par C. A. De Armas, voyer, daté du 15 février 1866, et déposé au bureau de William Shannon, ancien notaire, pour référence, d'après lequel dit plan le dit lot mesure trente et un (31) pieds, sept (7) pouces et trois (3) lignes en largeur sur le derrière, par cent dix sept (117) pieds, six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clara et cent dix (110) pieds, un (1) pouce et cinq (5) lignes sur la ligne le séparant du lot No. 5.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtiments et améliorations y appartenant et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et prescriptions, qui en dépendent ou seront acquis, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No. vingt-cinq sur une plan de L. H. Pillé, voyer, daté du 10 mai 1860, déposé au bureau de C. E. Fortier, ancien notaire, comme plan No. 48, et mesurant d'après le dit plan trente-deux (32) pieds de face sur la route Félicité, la même largeur sur le derrière, par une profondeur de quinze (15) pieds, cinq (5) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne du lot No. vingt-six, et quinze (15) pieds, quatre (4) pouces sur la ligne du lot vingt-quatre. Les améliorations chacune consiste en un double cottage avec 3 chambres de côté.

CONDITIONS — Un tiers ou davantage comptant à l'option de l'acheteur, la balance s'il y en a une, sera représentée par les notes de l'acheteur pour un et deux ans après date, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente aux enchères jusqu'au payement et garanties par hypothèques et lien de vente et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité habituelles, les loyers de la dite propriété n'appartiendront à l'acheteur qu'à partir du moment du passage de l'acte de vente, qui sera devant W. W. Young, notaire public, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication. L'acheteur devra assumer les taxes pour l'année 1915 et le coût des timbres de revenu.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
jan—2,3,10,17,24,31 fév—3

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Ramelli — No. 105,969 — Cour Civile de District, Division E.

Lots de valeur du Troisième District; 4 lots sur France, entre N. Robertson et N. Claiborne, en l'Ilet Lesseps. Propriété de cadix à Slidell, Lne., située sur la rue Teddy, entre Troisième et Quatrième.

Aux enchères, MERCREDI, 17 février 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 11 janvier 1915 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, la propriété suivante à savoir:

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues France, Lesseps et N. Robertson et l'avenue N. Claiborne, sur un croquis attaché à l'acte ci-dessous mentionné, passé le 1er mai 1912. D'après le dit croquis les dits lots sont désignés par les numéros six, sept, huit et neuf, et mesurant chaque trente et un pieds face à la rue France, la même largeur sur le derrière par une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds, onze pouces. Le lot numéro neuf étant le plus près et se trouvant à une distance de soixante deux pieds, deux pouces et cinq lignes de l'avenue N. Claiborne. La même propriété achetée au nom de Joséphine Marshall, la deuxième femme du dit David J. Damelli, pendant le régime de communauté, qui existant entre eux et la N. O. Homesite Co., Ltd., par un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enregistré C. O. B. 250, folio 467.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot No. 12, en l'Ilet No. 10 de la Brugier Addition à la ville de Slidell, Paroisse St. Tammany, Louisiane, le dit Ilet No. 10 qui contient le lot No. 12, est borné à l'Ouest par la rue Troisième et à l'Est par la rue Quatrième et au Sud par l'avenue Terry. Le dit lot No. 12 à une façade sur l'avenue Teddy de 50 pieds et s'étend vers le Nord entre lignes parallèles et à une distance de 110 pieds d'après un plan officiel de la ville de Slidell, Lne, étant une part et une parcelle de cette terre transférée par Oscar R. Brugier à ce vendeur. Mme Alexandrine Duffon, veuve de feu Romain F. Brugier, d'après enregistrement au livre 46 à la page 430, etc., dans les enregistrements officiels de la Paroisse de St. Tammany, Lne.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer l'acte de vente qui sera passé devant B. J. Daly, notaire, et fera dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication. Et en outre l'acquéreur devra assumer toutes les taxes pour l'année 1914.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
F. T. ECHEZABEL, Avocat.
jan—17,24,31 fév—7,14,17

VENTES AUX ENCHERES.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions en Litige.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI, 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 21 décembre 1914 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, les actions en litige suivantes:

Soixante parts du capital-actions, de la Rex Land and Oil Development, valeur à par, de cinq dollars par action, au nom du dit défunt, d'après le certificat No. 169, pour quarante actions, et de No. 386, pour vingt actions.

Réclamation contre James G. Callaghan pour $1,244.44, d'après une entente datée le 14 avril 1911.

CONDITIONS — Comptant.

DART, KERNAN & DART, H. W. ROBINSON,
Avocats. jan—17,24,28

VENTES AUX ENCHERES.

Par FREEMAN & FREEMAN

Succession de Cassius M. Eiseman — No. 109,-749 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Jolie résidence, 1923 rue State, entre les rues Freret et Franklin, près l'avenue St. Charles; terrain 60x169.

Aux enchères, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par FREEMAN & FREEMAN, encanteurs, bureau 218 rue Baronne — En vertu d'un ordre signé le 28 décembre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la cause ci-dessus numérée et intitulée, nous vendrons aux enchères publiques, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Bloomingdale, Paroisse de Jefferson, faisant face à la rue State, entre l'avenue St. Charles, et le marais, désignés par les Nos. cinquante et un et cinquante deux, d'après un plan fait par W. H. Williams, voyer, daté du 13 mai 1877, et attaché à en marge d'un acte de partage exécuté devant Chas. T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, et mesurant chaque trente pieds face à la rue State, par une profondeur s'étendant à la ligne la plus basse de Bloomingdale, et la plus haute ligne de Hurstville, la profondeur actuelle de la ligne de division des lots 51 et 52 étant de cent soixante neuf pieds, sept pouces.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde, si il y en a un, payable à un et deux ans, la partie à terme de la vente sera reconnue par des billets de l'acheteur et à son ordre et endossés par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement, et assuré par hypothèque spéciale et le lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec contrat de "non aliénando" et toutes les clauses habituelles de sécurité, et cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès; la dite propriété devra être assurée par l'acheteur, et la police d'assurance devra être transférée au détenteur des billets. L'acheteur devra payer en sus du prix d'achat tous les impôts sur la propriété dûs et exigeables en 1915, l'acte de vente devant être passé devant Herman Michel, notaire, et tous certificats; 10 pour cent comptant seront exigés au moment de l'adjudication à

FREEMAN & FREEMAN, Encanteurs.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
jan—10,17,24,31 fév—7,11

VENTES AUX ENCHERES.

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart
11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU
WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL
No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.
Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi
A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Customhouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 26 juillet 1898, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orléans, dans le livre 169, folio 650.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour le défendeur.
jan—10,17,24,31 fév—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVILLE entre les rues Rendon et Lopez
SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH
No. 110,289 Cour Civile de District, Division "A"
A L'ENCHÈRE PUBLIQUES, JEUDI 11 FÉVRIER 1915 À MIDI
À la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformément à, et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté et signé le 28 décembre 1914, dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, de quelque sorte qui y appartiennent et en dépendent; le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'Ilet No. 423, borné par les rues Customhouse (maintenant Iberville), Rendon, Lopez et Canal, désigné sous le numéro 22 sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Customhouse (maintenant Iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parallèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 204, folio 438. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos. 3204-3206 rue Iberville, et ayant quatre chambres de chaque côté, sur une rue pavée.

CONDITIONS — Un tiers ou au-dela comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur la portion de crédit sera représentée par des billets à l'ordre de l'acquéreur, signés et endossés par lui, et portant un intérêt de huit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement; les dits billets garantis par hypothèque spéciale et par lien et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause "de non aliénando," et toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Gus J. Ricau, notaire.

LIONEL M. RICAU,
jan—10,17,24,31 fév—7,11 Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Troisième District, désigné par le numéro municipal 2111 rue Nord Peters, entre les rues Spain et Mandeville.

Dr. Adolphe Tireuit vs. Enterprise Realty, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,765 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 2111 rue Nord Peters, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Nord Peters (anciennement Peters), Spain, Mandeville et Décatur, désigné par la lettre B, d'après un plan de A. De Armas, député voyer de ville, le 17 janvier 1882, et également d'après un croquis dressé par le dit De Armas, le 30 octobre 1887, et annexé à un acte passé devant John R. Legier, notaire de cette ville, le 18 janvier 1888, et mesure dix-neuf pieds de face à la rue Nord Peters (anciennement rue Peters) soixante dix neuf pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot C, et soixante dix neuf pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot E, avec l'usage d'une allée en commun, faisant face à la rue Mandeville, et mesurant trois pieds, dix pouces et quatre lignes de large.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JOHNSTON ARMSTRONG,
Avocat pour le demandeur.
jan—16,17,22,29 fév—5,12,18

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Troisième District, désigné par le numéro municipal 2111 rue Nord Peters, entre les rues Spain et Mandeville.

Dr. Adolphe Tireuit vs. Enterprise Realty, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,765 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 2111 rue Nord Peters, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Nord Peters (anciennement Peters), Spain, Mandeville et Décatur, désigné par la lettre B, d'après un plan de A. De Armas, député voyer de ville, le 17 janvier 1882, et également d'après un croquis dressé par le dit De Armas, le 30 octobre 1887, et annexé à un acte passé devant John R. Legier, notaire de cette ville, le 18 janvier 1888, et mesure dix-neuf pieds de face à la rue Nord Peters (anciennement rue Peters) soixante dix neuf pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot C, et soixante dix neuf pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot E, avec l'usage d'une allée en commun, faisant face à la rue Mandeville, et mesurant trois pieds, dix pouces et quatre lignes de large.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JOHNSTON ARMSTRONG,
Avocat pour le demandeur.
jan—16,17,22,29 fév—5,12,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis Cohen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,938 — Division C — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis Cohen, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
jan—8,12,17

Succession d'Abraham Levsky.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,312 — En vertu d'un ordre de cour dans la cause ci-dessus, daté le 4 janvier 1915, moi, Léon Palter, exécuteur testamentaire de la propriété ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques au plus haut enchérisseur et au comptant, dans le bureau, 207 de la Bâtisse Tulane-Newcomb, 211 rue Camp, en cette ville, à midi précise, le 20 janvier 1915, les comptes ouverts à paiements partiels, meubles, cheval et voiture, et autres objets mobiliers, appartenant à la même succession, comme il en appert plus amplement dans le tableau d'inventaire consigné au dossier.

LEON PALTER,
Exécuteur Testamentaire.
J. D. DRESNER,
DAVID SESSLER,
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
jan—8,12,17

Succession d'Edwin A. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,435 — Division B — Avis est pas le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth A. Stewart, veuve d'Edwin Clark, exécutrice dative testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
jan—13,17,22

Succession de Mlle Catherine Cook.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,763 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Leonard C. Vacher, receveur de cette propriété, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. W. ROBINSON, Avocat.
jan—13,17,22

AVIS AUX CREANCIERS

Jacob O. Dickerson vs. Pine Grove Realty Co., Inc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,541 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Leonard C. Vacher, receveur de cette propriété, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. W. ROBINSON, Avocat.
jan—13,17,22

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots au coin de Flood et Derbigny.

Aux enchères MERCREDI, 17 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 12 janvier 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, le suivant à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Flood, N. Derbigny, N. Roman et l'avenue Caffin, désignés comme lots 8 et 7 d'après un croquis de C. Lucas Lewis, en date du 6 mai 1910, d'après lequel les dits lots se touchent et mesurent à savoir: Lot 7 faisant le coin des rues Derbigny et Flood mesurant 31' 2" 6''' face à la rue Flood, par 115' de profondeur. Lot 8 mesure 31 pieds sur la rue Flood par 115' pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant John Wagner, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de la vente.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
ERASTE VIDRINE, Avocat.
jan—17,24,31 fév—7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Dastugue, Femme Décédée d'Eugène Ibos.

No. 110,682 — COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

Vente de propriétés de choix du Troisième District.

Cottage simple, 2561 rue Bruxelles, entre Law et Hope; terrain 64x110.

Deux cottages simples, angle Broad et Hope.

Trois lots sur la rue Bruxelles, entre Broad et Hope; chacun 31' 11" 3'''x110.

Aux enchères, MERCREDI, 10 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 4 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Huit certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet ancien No. 30 et nouveau No. 1508, borné par les rues Law, Warsaw (actuellement Republic), Bruxelles et Hope; les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, vingt quatre, vingt cinq et vingt six d'après un plan dressé par C. Giroux, daté le 19 décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, et d'après lequel plan les dits lots sont décrits comme suit à savoir:

Lot un, mesure quarante quatre pieds, dix pouces et cinq lignes face à la rue Broad, par une profondeur et face à la rue Hope de quarante sept pieds, dix pouces et cinq lignes et soixante seize pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No. 2.

Lot deux, mesure quarante deux pieds, dix pouces et trois lignes face à la rue Broad, par une profondeur de soixante seize pieds, six pouces et deux lignes le divisant du lot No. un, et une profondeur sur la ligne de côté du lot No. trois de cent cinq pieds et deux pouces.

Lot trois, mesure huit pieds, deux pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesure aussi vingt trois pieds, neuf pouces face à la rue Bruxelles, par une profondeur sur la ligne du lot No. 2 de cent cinq pieds, deux pouces et sur la ligne du lot No. 4, cent dix pieds de profondeur.

Lot quatre, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds.

Lot cinq, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds, tous les lots ci-dessus se touchant.

Lot vingt quatre, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt cinq, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt six, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes; les trois lots ci-dessus se touchant l'un à l'autre et les dits lots et améliorations étant détaillés sur le tableau des taxes en 1881, comme lots dix, onze et douze.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Broad, Hope, Warsaw (actuellement Republic), Law et Bruxelles, désignés par les Nos. six et sept de l'Ilet ancien No. 30, maintenant No. 1508, les dits lots mesurent chacun trente deux pieds face à la rue Bruxelles, par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles égales en mesure américaine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le reste, s'il y en a un, à un an de crédit, au choix du ou des acheteurs, le crédit de la dite vente sera garanti par des billets du ou des acheteurs à son ordre et par lui endossé, et portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement et assuré par hypothèque spéciale et lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec la clause de "non aliénando" et toutes les sécurités habituelles; dix pour cent d'honoraires pour l'avocat en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par le ou les acheteurs et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets et le ou les acheteurs ayant à payer en sus du montant de son encbère tous les impôts de l'Etat sur la propriété dûs ou exigeables en l'année 1914. L'acte de vente devant Fred Deibel, notaire, au frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. ALEXANDER BAHNS, Avocat.
jan—10,17,24,31 fév—7,14

VENTES AUX ENCHERES.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage Double
Nos. 3825 et 3827 rue Baronne,
angle de la rue Général Taylor.
et Cottage Simple,
No. 1815 rue Général Taylor.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

JEUDI, 28 janvier, 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 11 décembre 1914 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Mlle Hattie Williams, No. 109,270, les propriétés suivantes, savoir:

Le cottage double d'un étage Nos 3825-3827 rue Baronne, à l'angle de la rue Général Taylor, contenant quatre chambres de chaque côté, et le cottage simple sur le derrière No. 1815 rue Général Taylor, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 460, borné par les rues Baronne, Dryades, Peniston et Général Taylor, formant l'angle des rues Baronne et Général Taylor et mesure 30 pieds de front sur la rue Baronne par une profondeur de 120 pieds façant la rue Général Taylor. Loué au taux de $33 par mois.

Conditions comptant. L'acheteur assume en dessus du paix d'adjudication, les impôts dûs et exigés pour 1915. Dix pour cent comptant seront exigés au moment de la vente. Acte de vente devant Charles F. Fletchinger, Esq., notaire public, à la charge de l'acheteur. Le montant des loyers alloué à l'acheteur à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

M. D. DIMITRY et F. S. WEIS, Avocats.
déc 27—jan 3 10 17 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Angle d'affaires et habitation, No. 1543 rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Orange, et habitation à deux étages, No. 511, rue Orange.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet.

JEUDI 28 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 21 décembre 1914 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Patrick Paul Nolan, No. 110,371, les propriétés suivantes, savoir:

1—Le bâtiment en briques pour commerce et habitation No. 1543 rue Tchoupitoulas au coin de la rue Orange, contenant un magasin et 6 chambres, sur un certain lot de terre situé dans le Premier District de la ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, Race et Orange, formant l'angle de Tchoupitoulas et Orange et mesurant plus ou moins 30 pieds 9 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas par 60 pieds de profondeur et face sur la rue Orange. Sujet à un bail expirant le 31 décembre 1915 au taux de $360 par an.

2—Le bâtiment de deux étages No. 511, rue Orange, contenant cinq chambres, situé dans le même district et ilet et touchant l'arrière de la propriété ci-dessus et mesurant plus ou moins 31 pieds, 4 lignes de face sur la rue Orange par 30 pieds de profondeur